

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le mardi 11 septembre 2018 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire	Richard F. Dubé		
Les conseillers et conseillères :			
Siège no 1	Jimmy Plourde	Siège no 4	vacant
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Nicholas Dubé
Siège no 3	Laurette Lévesque	Siège no 6	absent

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Conformément à l'article 156 du Code municipal, les membres du conseil ont reçu un avis de convocation en main propre et ils ont signé l'accusé réception à cet effet lequel est déposé à cette réunion.

Lucie April, directrice générale est aussi présente ainsi que dix-sept (17) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

18-09219 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

18-09220 Procès-verbal de la réunion du 6 aout 2018

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 aout 2018, soit adopté tel que rédigé.

18-09221 Procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2018

Sur la proposition de Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018, à laquelle le quorum n'était pas atteint, soit adopté tel que rédigé.

18-09222 Comptes du mois d'aout 2018

La liste des comptes d'aout a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le jeudi 30 aout dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 31 aout 2018	62 529,45 \$
Comptes payés d'avance	41 300,85 \$
TOTAL	<u>103 830,30 \$</u>

18-09223 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 31 aout 2018 sont déposés par Lucie April, directrice générale.

18-09224 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le mois d'août 2018 et du suivi des dossiers en cours:

a. Par Richard F. Dubé :

- ✓ Réunion de la MRC de Témiscouata le 20 août;
- ✓ Réunion de la MRC de Témiscouata le 10 septembre ;
- ✓ Tournée du Premier ministre Philippe Couillard à Notre-Dame-du-Portage le 28 août ;
- ✓ Réunion du Chemin du Portage le 5 septembre ;

b. Par Lucie April :

- ✓ Colloque de zone de l'ADMQ le 6 septembre.

18-09225 Démission - Manon D'Amours, conseillère au siège no 4

Lucie April, directrice générale/secrétaire-trésorière avise le conseil qu'elle a reçu une lettre de démission au poste de conseillère de Manon D'Amours.

Une élection partielle est obligatoire. Elle doit se tenir parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis au conseil.

La date du 18 novembre a été choisie. La date limite pour déposer sa candidature est donc le vendredi 19 octobre 2018.

18-09226 Maire substitut au conseil de la MRC de Témiscouata et maire suppléant pour la fin de l'année 2018

Sur la proposition de Carole Desbiens, il est résolu unanimement que Laurette Lévesque, conseillère au siège numéro 3, soit nommée suppléante au maire au conseil de la MRC de Témiscouata pour la fin de l'année 2018, en cas d'absence du maire.

Il est également résolu unanimement que Laurette Lévesque soit nommée comme maire suppléante pour la période du 11 septembre au 31 décembre 2018.

Les représentants autorisés à signer les documents à la Caisse Populaire Desjardins du Portage, au nom de la Municipalité, sont changés de la façon suivante : Richard F. Dubé, maire ou Laurette Lévesque, maire suppléante lorsque le maire sera absent ou dans l'impossibilité de le faire, et Lucie April, directrice générale ou Josée Chouinard, directrice générale adjointe.

18-09227 RÈGLEMENT NO 345 - EMPRUNT DE 141 000 \$ - CHANGEMENTS ET DÉPENSES DÉCOULANT DU RÈGLEMENT

Richard F. Dubé, maire explique que le règlement numéro 345, décrétant une dépense de 210 000 \$ et un emprunt de 141 000 \$ pour l'achat des terrains et d'un garage pour un projet de développement qui sera adopté à cette séance. Un montant de 69 000 \$ est pris à même le surplus réservé au bilan sous le numéro 55-991-51 - RÉSERVE PROJETS SPÉCIAUX.

Les modifications suivantes ont été faites au projet de règlement déposé à la séance d'août, suite aux recommandations des analystes du MAMOT : à l'article 2, préciser qu'il s'agit du cadastre du Québec et que des cartes sont en annexe. À l'article 4, précision à nouveau qu'un montant de 69 000\$ est affecté des surplus réservés (RÉSERVE PROJETS SPÉCIAUX).

Un registre sera tenu le lundi 17 septembre pour ceux qui demandent qu'un scrutin référendaire soit tenu sur ce règlement.

Le projet de règlement a été remis aux membres du conseil le jeudi 30 août et il a été mis à la disposition du public.

18-09228 RÈGLEMENT NO 345 - DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 141 000\$ POUR L'ACHAT DES TERRAINS ET D'UN GARAGE POUR UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata désire acheter des terrains pour revendre à des fins résidentielles, commerciales ou industrielles;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter une partie des frais encourus pour cette dépense;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 août 2018 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer les dépenses suivantes :

➤ Achat des terrains portant les numéros de lots : 6 251 989, 6 251 990, 4 714860, 4 911 487 et 4 714 857 du cadastre du Québec, étant les terrains vacants sur les rues Caron, Landry et Jocelyn, ainsi que le lot qui va jusqu'à la route 185, ayant une superficie de 19,89 hectares, évalués à 44 400 \$, incluant la partie qui sera vendue au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (18 731,8 mètres carrés) :	180 000 \$
➤ Le lot et le garage situés au 98, rue Principale, lot 3225878, du cadastre du Québec, ayant une superficie de 1 868,7 mètres carrés, évalués à 17 900 \$:	30 000 \$
TOTAL	210 000 \$
Affectation des surplus	69 000 \$
SOLDE À EMPRUNTER :	141 000 \$

Deux cartes sont annexées au présent règlement pour en faire partie.

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 210 000 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 141 000 \$ sur une période de 5 ans et affectera un montant de 69 000 \$ à même la réserve pour projets spéciaux (55-991-51 - 145 212 \$).

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

18-09229 Modification d'une entrée d'accès au terrain du 19, rue de l'Église

ATTENDU QUE les nouveaux propriétaires du 19, rue de l'Église ont le projet de construire une nouvelle maison sur ce terrain;

ATTENDU QUE la nouvelle maison sera changée de place, ce qui fait que les entrées ne sont plus au bon endroit dans le trottoir;

ATTENDU QUE la dernière section de trottoir de la rue est en mauvais état et n'est jamais utilisée;

ATTENDU QUE c'est la Municipalité qui doit demander les modifications aux accès aux terrains auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la permission d'enlever la dernière partie du trottoir, soit sur une longueur d'environ 11,6 mètres.

18-09230 Dérogation mineure - 214, rue Principale

Une erreur s'est glissée dans l'avis public qui annonçait la réunion pendant laquelle la demande de dérogation pour une galerie fermée était traitée. Les chiffres du numéro de porte ont été inversés : ~~241~~ au lieu de 214.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata reporte la décision relative à cette dérogation après qu'un avis public corrigé aura été publié conformément à la Loi.

18-09231 Lignage des rues

Des prix ont été demandés pour le lignage de la rue Principale aux fournisseurs suivants pour des lignes doubles ou simples, des lignes d'arrêt et des traverses de piétons:

Les membres du conseil ont reçu un tableau décrivant les travaux et les prix unitaires pour les deux soumissionnaires.

No	Noms	Prix pour toute la longueur	Prix pour le village	Prix pour la section Nord	Prix pour la section Sud	Lignes d'arrêt et de piétons
1	Permaligne inc.	5 272 \$	378 \$	2 680 \$	2 080 \$	134 \$
2	Durand Marquage	7 286 \$	504 \$	3 752 \$	2 912 \$	118 \$

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata fasse réaliser les lignes suivantes : toute la longueur de la rue Principale. Le prix étant évalué à 5 534,94 \$, taxes nettes incluses.

Étant donné que l'automne approche, il est également résolu d'attendre au printemps 2019 avant de faire tracer les lignes jaunes sur la rue Principale.

18-09232 Motion de félicitations - Tournoi de l'APEQ

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata félicite :

- Renaud Bérubé pour ses 30 ans de services
- Jimmy Morin et Laval Roy pour leurs 25 ans de services
- Nicholas Dubé pour ses 15 ans de services;
- Éric Castonguay pour ses 5 ans de services.
- La duchesse Mélissa Ouellet qui a vendu pour 6 950 \$ de billets;

18-09233 Vidéo promotionnel

Suite à une demande de la Corporation d'aide au développement local de Saint-Honoré-de-Témiscouata (CADL), Les productions Blant de Saint-Honoré nous présente une soumission pour faire un montage vidéo sur Saint-Honoré, le vidéo présenterait les aspects géologiques, la qualité de vie, le patrimoine, le dynamisme, les activités et la quiétude. Le vidéo pourrait être mis gratuitement sur Facebook et sur YouTube, et il serait utilisé pour les publicités à la télé lorsque requis. Le prix soumis est de 515 \$ plus taxes.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata engage Les productions Blant pour réaliser la vidéo au prix de 515 \$.

18-09234 Demande d'augmentation de salaire - Agent de développement économique pour 5 municipalités

ATTENDU QUE le salaire de l'agent de développement économique, engagé pour les municipalités de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Eusèbe, Saint-Elzéar-de-Témiscouata et Saint-Pierre-de-Lamy, avait été fixé en fonction de son expérience d'il y a un an;

ATTENDU QUE depuis, il a démontré qu'il était en mesure d'effectuer le travail comme en démontre son rapport annuel;

ATTENDU QU'il demande et qu'il est en droit d'obtenir un ajustement de salaire, la lettre ayant été remise aux membres du conseil.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accorde l'ajustement de son salaire, tel que demandé.

18-09235 Fenêtre de la partie avant du sous-sol

Les deux fenêtres du sous-sol, côté est de la partie avant sont complètement finies. Les murs ont été étanchés avec une membrane et un drain a été posé en aout dernier.

Des prix ont été demandés aux Entreprises 3 Roy inc., pour boucher l'emplacement des fenêtres avec du venir et de la laine minérale, il en coûterait 376 \$ chacune, tandis que pour mettre de nouvelle fenêtre, le prix a été estimé à 725 \$ par fenêtre.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata fasse changer les fenêtres par les Entreprises 3 Roy en même temps que la rénovation intérieure du sous-sol.

18-09236 Mise en commun d'une ressource en loisir avec la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy – Programme d'aide financière

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata et la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy désirent partager une ressource commune en loisir municipal en offrant un poste à temps plein ;

ATTENDU QUE les deux municipalités sont disposées à partager le temps de la ressource comme suit : 4 heures par semaine pour Saint-Pierre-de-Lamy et 36 heures pour Saint-Honoré-de-Témiscouata, selon les besoins ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de partager une ressource en loisir avec la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy et accepte d'être l'organisme responsable du projet dans le cadre du Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, et de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour une subvention couvrant 50% des frais.

Il est également résolu que la Municipalité avise le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qu'elle accepte ce mandat.

18-09237 Profilage du coin de la rue Principale/route 291 pour libérer le terrain privé

ATTENDU QUE la borne délimitant le terrain privé portant le numéro de lot 4 697 390, et numéro civique 111, rue Principale, est située dans le pavage, donc dans la rue;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour régulariser la situation, de déplacer la bordure de béton vers la rue afin de libérer le terrain privé;

ATTENDU QUE cette section est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'effectuer les travaux de prolongement de la bordure de façon à ne plus passer sur le coin du terrain privé.

18-09238 Engagement d'une nouvelle animatrice communautaire

Une annonce d'offre d'emploi a été envoyée à toutes les adresses de Saint-Honoré pour l'engagement d'une animatrice communautaire;

Une candidature a été reçue. La candidate serait qualifiée, mais demande un salaire plus élevé que le permet la grille salariale actuelle.

ATTENDU QU'une demande de subvention sera déposée pour mettre en commun les services de l'animatrice avec la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata ouvre le poste sur le site d'Emploi Québec.

18-09239 Arrêts à l'intersection de la rue Principale et de la route 291

Des prix ont été demandés pour l'ajout de signalisation au centre du village pour améliorer la sécurité. Un tableau Excel est remis aux membres du conseil avec les prix.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement que les achats suivants soient faits pour la sécurité dans le centre du village :

<i>Achats réels</i>	<i>Nombre</i>	<i>Couts nets</i>	<i>Fournisseur</i>
Arrêts	2	136,78 \$	Dickner
Signal avancé et nouvelle signalisation	2	154,18 \$	Dickner
Bollard délimitant zone piétons	6	725,04 \$	Kalinec
Bollard avec message limite vitesse	2	387,82 \$	Kalinec
Transport	1	183,73 \$	Kalinec
TOTAL:		1 587,56 \$	

Le cout total de 1 587,56 \$ sera financé par le surplus promis au programme d'aide à l'entretien du réseau routier.

18-09240 Rechargement du 13^e Rang -entre le 9^e et le 10^e Rang

Des problèmes importants surviennent tous les printemps sur la route du 13^e Rang, entre le 9^e et le 10^e Rang, la route défonce et elle est presque impraticable.

Une estimation a été faite pour effectuer un rechargement important avec du gravier 0 - 4 pouces et du 0 - ¾ et la pose d'un géotextile pour empêcher l'eau d'atteindre le sable le printemps. Les travaux en régie ont été estimés à 21 650\$ plus taxes, incluant la location de camions et l'utilisation de nos camions.

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que les travaux de rechargement soient autorisés.

Il est également résolu que la dépense (22 730 \$) soit financée par le montant supplémentaire promis dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal.

18-09241 Travaux de pavage sur la rue Principale

Tel que prévu à la programmation du programme TEQC, des prix ont été demandés pour effectuer la réparation du pavage à plusieurs endroits sur la rue Principale :

<i>Fournisseur</i>	<i>Prix unitaire du m2</i>	<i>Prix total pour 1700 m2</i>
Construction BML	47.50 \$	80 750 \$ plus taxes
Pavage Cabano	19.98 \$	33 977 \$ plus taxes

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement que le plus bas soumissionnaire soit retenu, soit Pavage Cabano.

18-09242 Montant maximum - hébergement au Tournoi de l'APEQ

ATTENDU QUE le conseil avait fixé à 200 \$ le montant maximum accordé pour l'hébergement lors du tournoi des pompiers en septembre, depuis 2011;

ATTENDU QUE les prix ont augmenté;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le montant maximum (sur présentation de la facture) soit majoré à : 400\$, partir de 2018.

18-09243 Disposition des anciens panneaux de nom de rues

Une demande a été faite par Pascal Brouillette du 344, 10^e Rang demande à la Municipalité de lui vendre l'ancien panneau de rue du 10^e Rang pour un projet personnel. Il prendrait également les autres panneaux si on lui donnait.

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de lui donner.

18-09244 Travaux temporaires au ponceau de la rue Principale

ATTENDU QUE le ponceau situé près du 47, rue Principale est à remplacer, mais que les subventions du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ne sont pas disponibles en 2018;

ATTENDU QUE selon un rapport de Yannick Michaud, ing., des travaux pour l'étalement temporaire du ponceau doivent être faits pour éviter que le pont devienne dangereux au printemps prochain;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de réaliser les travaux suivants :

- Mise en place de sacs de béton sous les murs érodés (une palette complète) pour le prix de 760,11 \$ plus taxes;
- Reculer le panneau de signalisation 50km/h de 100 mètres et éloigner celui de 80km/h.
- Ajouter des panneaux d'avertissement des bosses (350 \$);
- Procéder à l'étalement temporaire d'urgence (soit 8 poteaux horizontaux avec plaques d'acier 12 X 12 X ¾ avec ancrage chimique de ¾ pouce et 8 poteaux télescopiques verticaux avec les plaques et les mêmes ancrages), prix estimé à 11 550 \$ plus taxes;
- Comblir les trous existants dans le pavage avec de l'asphalte froide (100\$);
- Les travaux devront être acceptés par l'ingénieur (450\$ par visite).

Le total des travaux estimés à 14 341 \$ sera financé par le montant supplémentaire reçu dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal.

18-09245 Tirages aux concours Maisons fleuries, Boîtes à fleurs, Jardins potagers et Amélioration

Même s'il n'y avait pas quorum, les tirages aux concours ont été effectués devant l'assistance le 4 septembre dernier.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le conseil décrète les gagnants tels que tirés au hasard et autorise le versement des prix :

Le conseil municipal félicite les gagnants et tous les résidents qui se sont inscrits et qui prennent le temps d'embellir notre municipalité.

18-09246 Terre de remblai rue Principale (bas de la grand-côte)

En creusant des fossés, la Municipalité doit disposer d'environ 60 voyages de terre. La liste des demandeurs de terres de remblai a été consultée. Le propriétaire situé au 249, rue Principale (moins d'un kilomètre) en prendrait une dizaine de voyages. L'autre plus près est à 4,6 kilomètres.

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que les 50 autres voyages soient amenés sur les terrains de la rue Caron.

18-09247 Appui - Interdiction de circulation des camions sur le chemin Taché ouest de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

La Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup demande notre appui ainsi que celle des autres municipalités avoisinantes pour que leur Règlement sur la circulation des camions et des véhicules de transport d'équipement et des véhicules outils sur le chemin Taché ouest obtienne l'approbation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ATTENDU QUE l'entretien du chemin Taché Ouest coûte extrêmement cher aux contribuables de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE l'achalandage de transport lourd à Saint-Honoré-de-Témiscouata ne sera pas augmenté par cette réglementation.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup afin que le règlement soit approuvé.

18-09248 Période de questions

À 20 heures 58, Richard F. Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres : réparation du 13^e Rang (calendrier, circulation, matériaux), prix des voyages d'eau, salaires des employés pour recruter et garder les ressources (personne ayant postulée sur le poste d'animatrice communautaire) et des élus.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 heures 17, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Richard F. Dubé, maire

Lucie April, directrice générale

